

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 23-2026**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026 – 2^{ème} série

Crédit net demandé : CHF 919'600.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
Mme N. Jaquerod, syndique

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires	3
3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal	3
4. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel	3
4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel.....	3
4.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel	4
4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles	5
4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles	9
4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle.....	9
4.3.1. Récapitulation des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	10
5. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2026, 2 ^{ème} série	10
6. Incidences sur le budget 2026	12
7. Communication	12
8. Conclusions.....	12

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 2^{ème} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 919'600.00.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
 - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
 - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, ...) ;
 - les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal

Rappelons que le budget 2026 comprend les crédits supplémentaires suivants, déjà accordés par le Conseil communal, soit :

- Préavis N° 12-2026, crédits supplémentaires 1^{ère} série, pour un montant net de CHF 523'200.00.

4. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2026, 2^{ème} série :

4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique

Dépenses urgentes et imprévisibles

Secrétariat municipal : Augmentation du taux d'activité du stagiaire HES de 80% à 100% puis engagement à 100% du 01.03.2026 au 31.07.2026. Engagement d'une nouvelle stagiaire HES à 60% dès le 01.08.2026.

Comptabilité générale – Caisse : Promotion d'une comptable au rang de spécialiste suite à l'obtention de son brevet. Paiement d'heures supplémentaires. Augmentation du taux d'activité d'une comptable en CDD de 80% à 100% pour un an et d'un employé d'administration de 60% à 80% pour un an, dès le 15.08.2026.

Service urbanisme et environnement : Remplacement anticipé d'un technicien en bâtiment, qui a annoncé partir à la retraite courant 2027, par une architecte.

Pully-Plage : Dépassement du budget alloué au personnel auxiliaire (gardes-bains, caisse et nettoyage). Ceci s'explique principalement par les absences du personnel fixe ainsi que par la forte fréquentation due à la canicule, qui ont nécessité le maintien et le renforcement des effectifs. Le dispositif de surveillance a également été renforcé afin de garantir en permanence un nombre suffisant de gardes-bains et d'assurer un niveau de sécurité adapté à la fréquentation du site. Le faible nombre de journées de pluie n'a que rarement permis de réduire les effectifs auxiliaires prévus.

Camps scolaires (Ecole à la montagne) : Remplacement d'un moniteur, dès le mois de juin. Partiellement compensé par l'assurance perte de gains.

Accueillante en milieu familial : Budget 2026 élaboré pour 10 accueillantes en milieu familial, alors qu'actuellement 12 personnes exercent cette activité.

Dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Autorités : Suite à la décision du Conseil communal (préavis n°01-2026) concernant l'augmentation du taux d'activité ainsi que l'adaptation des salaires des membres de la Municipalité, il apparaît que les montants inscrits au budget 2026 ne permettent pas de couvrir intégralement les charges supplémentaires qui en découlent. Ce crédit supplémentaire correspond aux incidences financières pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026 pour la somme de CHF 80'000.00.

4.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	430'700.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-3'500.00
Crédits suppl. (montant net) – Charges de personnel	CHF	427'200.00

4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

153 – Musées

Compte : 3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC
Budget : CHF 14'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 17'000.00

Evolution de la liste d'œuvres de l'exposition « Cuno Amiet, les Quatre saisons », conduisant à une hausse des valeurs à assurer, et donc du coût de l'assurance pour les œuvres prêtées à la Ville de Pully pour cette exposition.

171 – Pully-Plage

Compte : 3133	Achat produits et fournitures nettoyage
Budget : CHF 32'500.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 7'000.00

Augmentation de l'utilisation des produits de traitement de l'eau suite à la forte fréquentation de la plage due aux canicules de l'été.

173 – Piscine couverte

Compte : 3133	Achat produits et fournitures nettoyage
Budget : CHF 12'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 14'000.00

Augmentation du prix de livraison des produits de traitement de l'eau faisant suite au chantier du nouveau collège. La livraison ne pouvant pas se faire par l'intérieur du collège en raison de la nocivité des produits, il est nécessaire de passer par l'extérieur dont le cheminement a été rallongé par le chantier.

Compte : 314110	Entretien des bâtiments et monuments
Budget : CHF 27'800.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 8'800.00

Réparation et création d'une bordure permettant de dévier une fuite.

190 – Service des systèmes d'information (SSI)

Compte : 3114	Achat machines, matériel exploitation
Budget : CHF 15'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 28'700.00

Réparation des dégâts occasionnés le 24 mars 2026 par un tiers à un câble fibre optique de la Ville de Pully. Cette dépense est totalement compensée par une recette équivalente versée par l'assurance du tiers.

300 – Service administratif et technique

Compte :	3185	Honoraires et frais d'expertises
Budget :	CHF 68'500.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 46'500.00

- Honoraires pour l'évaluation des parcelles/bâtiments :
 - Pré-de-la-Tour 11
 - Anciens Moulins
 - Rte d'Oron 8 – Actualisation de l'estimation
 - Parcelle n°3134, Ch. du Stand 7 (EMS provisoire)
- Achat de la parcelle n°7484 (Désertes) – Transaction de 2017 – Réception facture en 2026.
- Expertise des escalators de la Place de la Gare (2023-2025)
- Estimation des frais de notaire pour l'achat des parcelles de Pully-plage (non prévus dans le préavis n°13-2023)
- Mandat d'ingénieur pour l'étude des infiltrations à la piscine couverte

350 – Bâtiments locatifs

Compte :	3141	Entretien des bâtiments et monuments Domaines
Budget :	CHF 506'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 44'000.00

- Pré-de-la-Tour 11 – Assainissement des conduites d'eau froide et des colonnes montantes. Mise en conformité de la batterie de gaz et d'eau ;
- Damataire 11-13 – Remplacement d'un disconnecteur.

351 – Bâtiments administratifs

Compte : 3141	Entretien des bâtiments et monuments Domaines
Budget : CHF 604'800.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 69'100.00

- Poste 9 – Réparation de la porte à rouleau et réfection d’une cellule de dégrisement ;
- Temple 1 – Réparation de la climatisation du datacenter ;
- Stand 5 – Remplacement du boiler ;
- Guillemin 5 – Remplacement de la chaîne du palan ;
- Bains 4 – Réparation d’une fuite de gaz à l’introduction du bâtiment ;
- Bains 2 – Remplacement du lave-vaisselle de la buvette du Club nautique ;
- Eglise de Chamblandes – Traitement des tubes de l’orgue qui sont rouillés ;
- Eglise du Prieuré – Remplacement de la sonorisation de l’église.

430 – Routes

Compte : 3143	Entretien signalisation routière et éclairage public
Budget : CHF 114'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 20'000.00

Dépenses supérieures aux prévisions en raison du remplacement coûteux de matériel de signalisation routière suite à deux accidents de la circulation :

- Intersection Rte Vevey/Rte du Port - endommagement d'un mât de signalisation lumineuse en mars 2026 ;
- Av. Général Guisan – endommagement d'une borne abeille et d'un mât de signalisation en juin 2026.
- Devant le Collège de Chamblandes – endommagement installation de feu de signalisation

Remboursement partiel par les assurances.

431 – Voirie

Compte : 318800	Frais de transports divers
Budget : CHF 5'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 10'000.00

Frais de transport de déchets verts non conformes (mauvaise qualité du tri) et donc non compostables depuis la compostière « La Coulette » vers Tridel (pour les incinérations). Volume plus important que prévu à transporter à cause de la mauvaise qualité du tri.

Compte : 352600	Taxes décharge, déchets balayage
Budget : CHF 34'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 30'000.00

Frais d'incinération des balayeuses de rue : quantité de balayures collectées plus importante que celle prévue dans le cadre de l'élaboration du budget 2026.

510 – Classes enfantines, primaires

Compte : 3188	Frais de transports
Budget : CHF 159'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 45'000.00

Le nombre de transports des écoliers augmente dès la rentrée d'août suite à la hausse du nombre de classes et des effectifs scolaires.

Il y a une obligation légale à offrir le transport nécessaire aux classes qui doivent se déplacer pour suivre les cours de gymnastique, piscine ou ACT qui ne sont pas présents au sein du collège qu'ils fréquentent. Ce nombre ne peut être anticipé, il est connu et stabilisé à la fin du mois d'août.

Depuis la rentrée d'août 2025, la facture de transports des écoliers comprend le transport des élèves de Belmont-sur-Lausanne scolarisés à Pully au primaire (collège de Chantemerle Nord).

Le montant demandé pour le transport des élèves de Belmont-sur-Lausanne est totalement compensé par une refacturation à la Commune de Belmont.

512 – Bâtiments scolaires

Compte : 3141	Entretien des bâtiments et monuments Domaines
Budget : CHF 631'800.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 37'600.00

- Fontannettaz 22 – Réparation d'une fuite d'eau sur la conduite d'introduction d'eau du bâtiment. Remboursement partiel du montant par l'assurance dégâts d'eau ;
- Chantemerle – Remplacement d'une pompe de chauffage.

520 – Enseignement secondaire

Compte :	3522	Ecolages à d'autres communes
Budget :	CHF 90'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 30'000.00

Le nombre d'élèves résidant sur le territoire pulliérain mais scolarisé dans d'autres communes depuis la rentrée d'août est en augmentation. Ce nombre ne peut être anticipé. Il est connu et stabilisé à la fin du mois d'août de l'année comptable en cours.

811 – Eau

Compte :	3123	Achat et consommation d'électricité
Budget :	CHF 28'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 10'000.00

Hausse des volumes d'eau acheminés depuis la station de pompage de Rennier en direction des réservoirs des Daillettes. Cela provient de la mise hors service de la conduite de transport alimentant ces mêmes réservoirs par gravité depuis le réseau de l'AIEJ (Association Intercommunale des Eaux du Jorat).

Cette mesure prévue au Plan directeur de distribution de l'eau (préavis n°13-2018 et n°02-2021), a été entreprise plus rapidement que prévu, en raison des nombreuses ruptures qu'a connues cette conduite de transports au cours des derniers mois, et de la finalisation prochaine des travaux de raccordement des sources de Montpreveyres au réservoir lausannois de Montagne-du-Château.

812 – Réseau d'eau

Compte :	3115	Achat de véhicules
Budget :	CHF 0.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 40'000.00

Remplacement urgent d'une fourgonnette utilisée quotidiennement par le Service des eaux pour l'exploitation du réseau.

L'ancien véhicule a été mis en circulation en 2016. Il a été mis hors service suite à une énième panne (casse moteur). Sa réparation aurait engendré des frais disproportionnés compte tenu de son mauvais état général.

Compte : 3155	Entretien des véhicules à moteur
Budget : CHF 4'200.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 5'000.00

Location d'un véhicule dans l'attente du remplacement d'une fourgonnette (voir crédit supplémentaire mentionné ci-dessus).

Compte : 3185	Honoraires et frais d'expertises
Budget : CHF 180'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 90'000.00

Le Service des eaux a été touché, au cours des derniers mois, par d'importants mouvements de personnel. Dans l'attente de la reconstitution complète de l'effectif, le Service des eaux a besoin de recourir à du personnel externe temporaire pour assurer ses missions et répondre aux exigences minimales de l'exploitation du réseau.

Ce crédit complémentaire de CHF 90'000.00 complète un premier crédit de CHF 110'000.00 qui avait été régularisé dans le cadre de la première série. Ces crédits sont compensés en partie par des économies réalisées sur les charges de personnel du service, du fait des vacances de postes déplorées au cours des derniers mois.

4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	552'700.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-69'700.00
	CHF	483'000.00

4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

151 – Culture et loisirs

Compte : 352301	Participation au déficit du Centre sportif de Malley
Budget : CHF 400'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 9'400.00

La participation des communes aux charges d'exploitation de la Vaudoise aréna est régie par une convention d'actionnaires qui déploie ses effets depuis 2020, soit la première année qui a suivi l'année de mise en service de la patinoire (préavis N°8-2015). Cette convention prévoit un montant plafond pour la participation des communes actionnaires aux charges d'exploitation.

Le montant plafond est indexé et adapté annuellement sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC), et du nombre d'habitants. Il évolue donc annuellement, ce qui induit une différence entre le budget fourni par la Vaudoise aréna (encore provisoire au moment de la validation par la Municipalité du préavis sur le budget communal de l'année à venir) et la répartition définitive du déficit d'exploitation.

4.3.1. Récapitulation des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses liées à une base légale	CHF	9'400.00
Crédits suppl. (montant net) – Dépenses liées à une base légale	CHF	9'400.00

5. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2026, 2^{ème} série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 2^{ème} série de l'année 2026 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires – Charges de personnel	CHF	430'700.00
Crédits supplémentaires – Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	552'700.00
Crédits supplémentaires – Dépenses liées à une base légale, réglementaire et contractuelle	CHF	9'400.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)	CHF	992'800.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-73'200.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)	CHF	919'600.00

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés			
				Augm. de charges (en CHF)	Augm. de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)	Diminution de revenus (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u>							
<i>Total des charges relatives au personnel</i>				430'700	3'500	0	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u>							
Augmentation valeurs assurances oeuvres	153	3186	14'000	17'000	0	0	0
Pully-Plage – Augm. util. prd. traitement	171	3133	32'500	7'000	0	0	0
Piscine couverte – Augm. prix livr. prd trait.	173	3133	12'000	14'000	0	0	0
Piscine couverte – Fuite d'eau	173	314110	27'800	8'800	0	0	0
SSI – Réparation fibre optique	190	3114	15'000	28'700	28'700	0	0
Domaines – Divers mandats	300	3185	68'500	46'500	0	0	0
Bât. loc. – Travaux entretien	350	3141	506'000	44'000	0	0	0
Bât. admin. – Travaux entretien	351	3141	604'800	69'100	0	0	0
Routes – Remplact matériel signalisation	430	3143	114'000	20'000	4'800	0	0
Frais transport déchets verts	431	318800	5'000	10'000	0	0	0
Incinération frais balayure	431	352600	34'000	30'000	0	0	0
Frais transport écoliers	510	3188	159'000	45'000	30'000	0	0
Bâtiments scolaires – Travaux entretien	512	3141	631'800	37'600	6'200	0	0
Augm. élèves scolarisés autre commune	520	3522	90'000	30'000	0	0	0
St. pompage Rennie – Augm. quantité eau	811	3123	28'000	10'000	0	0	0
Remplacement fourgonnette Service eaux	812	3115	0	40'000	0	0	0
Location véhicule Service eaux	812	3155	4'200	5'000	0	0	0
Personnel externe Service des eaux	812	3185	180'000	90'000	0	0	0
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</i>				552'700	69'700	0	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</u>							
Participation charges expl. Vaudoise aréna	151	352301	400'000	9'400	0	0	0
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</i>				9'400	0	0	0
Total des crédits supplémentaires au budget 2026 – 2ème série				992'800	73'200	0	0

6. Incidences sur le budget 2026

	<u>Charges</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u>
Budget 2026 voté par le Conseil communal	184'995'500.00	175'981'000.00	-9'014'500.00
Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2026, approuvés par le Conseil communal	856'800.00	333'600.00	-523'200.00
Crédits supplémentaires 2 ^{ème} série 2026	992'800.00	73'200.00	-919'600.00
Totaux	186'845'100.00	176'387'800.00	-10'457'300.00

7. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 23-2026 du 7 octobre 2026,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2026, 2^{ème} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 919'600.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 octobre 2026.

Au nom de la Municipalité

La syndique


N. Jaquerod



Le secrétaire


S. Cornuz